



AVIS PUBLIC

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION **RÈGLEMENT NUMÉRO 1009-005**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, assistant-greffier de la Ville de Terrebonne, que le conseil a adopté par résolution, lors de la séance tenue le 29 avril 2019, le projet de règlement numéro 1009-005 modifiant le règlement numéro 1009 de la Ville de Terrebonne.

QU'une assemblée publique de consultation sur ledit projet se tiendra le 22 mai 2019, à 17 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.

Au cours de cette assemblée, M. Réal Leclerc, conseiller municipal, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

QUE l'objet du projet de règlement 1009-005 a pour but :

- De modifier les dispositions applicables aux ventes de garage afin de les permettre pour quatre (4) fins de semaine prédéterminées d'une même année. Les seules périodes où sont autorisées les ventes de garage sont :
 - a) La fin de semaine (samedi et dimanche), incluant le congé férié (lundi) où l'on retrouve la fête des Patriotes (mois de mai) et la fin de semaine qui la précède;
 - b) La fin de semaine (samedi et dimanche), incluant le congé férié (lundi) où l'on retrouve la fête du Travail (mois de septembre) et la fin de semaine qui la suit.

Le projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire.

Le projet de règlement numéro 1009-005 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 1009-005 est disponible pour consultation au bureau du greffier au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Donné à Terrebonne, ce 15^e jour du mois de mai 2019.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA
